

Comment détourner l'outil « médecine du travail » !

La réforme de la médecine du travail proposée par la commission des affaires sociales, le 15 juin 2011, montre la très grande sensibilité de la majorité aux pressions des employeurs.

Avec ce projet, les anomalies constatées dans les services de santé au travail pourront continuer et s'amplifier, « la santé au travail » pourra servir de façade de bonne conduite, le pouvoir restant dans les mains des employeurs sans contrôle, sans même que les confédérations patronales puissent être interpellées !

Le transfert de la mission de santé au travail, jusqu'alors portée par les médecins, aurait pu s'envisager avec un contrôle réel des partenaires sociaux sur la gestion et sur l'affectation des moyens dans les services actuels. La proposition de loi faite par la majorité retire cette mission aux médecins - ces témoins gênants avec leur éthique, leur indépendance professionnelle et leur secret médical - et la confie aux services dirigés par les employeurs. Un peu comme si l'on confiait la lutte contre la spéculation aux traders !

La CFE-CGC n'accepte pas cette manipulation. Elle dénonce le détournement d'une institution au service de la protection de la santé des salariés et sa récupération au profit des employeurs.

La CFE-CGC interpelle les députés : les salariés, qui sont aussi leurs électeurs, sont très attachés à un système de prévention qui puisse bénéficier de leur confiance par un réel contrôle paritaire.

20 juin 2006

Service communication CFE-CGC